



**UNIL** | Université de Lausanne  
 Décanat SSP  
 bâtiment Géopolis  
 CH-1015 Lausanne

## Contrat d'études mobilité – Master en psychologie

**Prénom et nom :** ..... **Université d'accueil :** .....

**Durée du séjour :**  Semestre d'automne .....  Semestre de printemps .....  Année académique .....

<b>Orientation de master choisie : .....</b>					
Programme prévu dans l'université d'accueil		Programme définitif dans l'université d'accueil		Enseignements correspondants à l'Unil	
Intitulé de l'enseignement et code le cas échéant	Crédits ECTS	Intitulé de l'enseignement et code le cas échéant	Crédits ECTS	Intitulé de l'enseignement et module ou sous-module dans le plan d'études SSP	Crédits ECTS

Faculté des sciences sociales et politiques (SSP)

[Décanat S.S.P.](#)

|||||


- Je projette de terminer mon master en mobilité :  Oui  Non
- J'accepte que mon e-mail UNIL soit transmis, pendant l'année académique de mon séjour de mobilité, à d'autres étudiant.e.s de psychologie intéressé.e.s par cette destination :  Oui  Non

**Nota bene :**

- La colonne « Programme définitif dans l'université d'accueil » sera complétée par la conseillère aux études une fois confirmation du programme de cours définitif par l'étudiant.e de mobilité, après son arrivée dans l'université d'accueil.
- Colonne « Enseignements correspondants à l'UNIL » : si l'enseignement suivi en mobilité est validé dans le module d'enseignements complémentaires ou dans le module d'enseignements en alternative au stage, aucun cours UNIL correspondant ne doit être indiqué dans cette colonne. Si le cours suivi en mobilité est équivalent d'un enseignement du module d'enseignements spécifiques ou du module de méthodes, l'intitulé du cours correspondant dans le plan d'études SSP doit être indiqué.

Date : .....	Date : .....
Signature de la conseillère aux études :	Signature de l'étudiant.e :

**Toute modification au programme de cours prévu initialement doit être soumise pour approbation à la conseillère aux études ([conseil.psychologie@unil.ch](mailto:conseil.psychologie@unil.ch)) dans les 2 premières semaines après votre arrivée dans l'université d'accueil.**

**Une modification qui n'a pas été avalisée par la conseillère aux études sera refusée et aucune équivalence ne pourra être obtenue pour le cours correspondant.**